



COMMUNE D'ARPAJON

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
et à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP)**

**du lundi 8 avril 2019 à 8h45 au lundi 13 mai 2019 à 17h45**

Par arrêté du 8 mars 2019, le Maire d'Arpajon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune.

Le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 21 novembre 2018, et le projet de RLP a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2018.

L'enquête se tiendra du **lundi 8 avril 2019 à 8h45 au lundi 13 mai 2019 à 17h45**, soit pendant 36 jours consécutifs.

Monsieur Michel GENESCO, consultant en environnement, a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Arpajon, dans son annexe du Centre Technique Municipal (CTM) au 4 rue des Prés dans la ZA des Belles Vues, pendant la durée de l'enquête, du lundi 8 avril au lundi 13 mai 2019 :

- **les lundis et mercredis de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 17h45,**

- **les mardis, et jeudis de 13h30 à 17h45,**

- **les vendredis de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 16h45,**

Le CTM sera exceptionnellement fermé les lundi 22 avril, mercredi 1<sup>er</sup> mai, mercredi 8 mai 2019.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au Centre Technique Municipal (CTM), et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la Mairie d'Arpajon à l'attention de M. le commissaire enquêteur (adresse postale : 70 Grande rue 91290 Arpajon).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie d'Arpajon. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : [www.arpajon91.fr](http://www.arpajon91.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [enquetepublique@arpajon91.fr](mailto:enquetepublique@arpajon91.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique relative aux PLU et RLP d'Arpajon ».

Tout courrier ou email reçu en dehors des dates et heures butoirs de l'enquête (soit avant le 8 avril 2019 à 8h45 ou après le 13 mai 2019 à 17h45, heure locale) ne pourra pas être pris en compte par le commissaire enquêteur.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au Centre Technique Municipal (CTM) au 4 rue des Prés dans la ZA des Belles Vues pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le jeudi 11 avril de 9 heures à 12 heures,**

- **le mercredi 17 avril de 14 heures à 17 heures,**

- **le samedi 27 avril de 9 heures à 12 heures,**

- **le jeudi 2 mai de 17 heures à 20 heures,**

- **le lundi 13 mai de 14 heures à 17 heures.**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie d'Arpajon, dans son annexe du Centre Technique Municipal (CTM) au 4 rue des Prés dans la ZA des Belles Vues, et à la Préfecture, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet [www.arpajon91.fr](http://www.arpajon91.fr).

Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et sur l'approbation du RLP, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame CADET, responsable du service urbanisme de la Mairie d'Arpajon.

Le Maire, Christian BÉRAUD